

# Point de vue

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 715

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dix-huit mois; si l'on veut prétendre que celui-ci a le libre choix (!) — alors il faut reconnaître que le libre choix existe aussi dans l'actuel système!

L'objecteur peut en effet choisir «librement» entre accomplir son service en faisant violence à ses convictions et faire un certain nombre de mois de prison! J'ai montré dans un précédent article que le petit malin, le tire-au-flanc conscient et organisé, neuf fois sur dix trouve avantage à choisir la prison, généralement moins longue et souvent moins pénible. Et que s'il ne fait pas ce calcul très simple, c'est que vraisemblablement il sait qu'il a de fortes chances de se faire dispenser d'une manière ou d'une autre!

Qu'on cesse donc de nous rebattre les oreilles avec le libre choix: je resterai poli et dirai que c'est une contre-vérité...

\* \* \*

Erreur à rectifier!

A la fin de l'année passée, je m'en prenais à la *Gazette de Lausanne / Journal de Genève*, à propos d'articles publiés un samedi, l'un qui s'en prenait à M<sup>me</sup> Billeter et à l'une des expositions du Musée cantonal de Lausanne, supposée avoir un coloris politique suspect; l'autre aux pacifistes allemands, et à l'Eglise luthérienne, et à Luther lui-même — ce qui m'amenait à déplorer que l'ancienne «Gazette du dimanche» fût désormais inféodée à une tendance politique bien précise. Le précieux auteur de *l'Arrache-plume*, Georges Anex, à qui nous devons tant de critiques éclairantes sur le roman français en général et les romans romands en particulier, publiées dans ce même supplément littéraire de la *Gazette / Journal de Genève*, me fait observer que j'ai fait erreur; que les articles incriminés ont bien paru le samedi, mais non pas dans le supplément, qui relève d'un autre rédacteur (ou plus exactement rédactrice) en chef et garde toute son indépendance et son caractère a-politique. Voilà qui me ravit et me conduit à présenter mes excuses à la rédaction.

J. C.

POINT DE VUE

## Promenade sous les arbres

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai un peu perdu de mon plaisir à me balader en forêt. Je scrute les arbres avec anxiété: celui-ci a l'air bien maigre, celui-là bien fatigué; voyez comme ses branches pendent, lamentables, au lieu de se redresser fièrement, tels les sapins de mon enfance! Peut-être est-ce le poids des pives qui l'alourdit ainsi? Car regardez, je n'ai jamais vu un arbre aussi chargé de fruits.

L'espoir un instant rallumé s'éteint aussitôt: n'ai-je pas entendu dire que la plante, sentant son heure dernière, se hâtait de produire en abondance de quoi se survivre? C'est évident: cet arbre va mourir, et dans un ultime effort, il se couvre de pommes pour parer à la disparition de son espèce.

Et celui-ci! il est bien mort; oui, mais ce sont les lichens qui l'ont étouffé. Ainsi je marche, d'essors en chutes, sous l'ombre menaçante des pluies acides. Vivement la neige! Mais, doute affreux: si les pluies sont acides, y a-t-il le moindre des petits espoirs pour que les neiges ne le soient pas, elles aussi? Et le blanc manteau d'apparaître comme un linceul (les clichés, eux, ne meurent pas).

Cependant on me dit, d'une voix autorisée, et sous un titre prometteur<sup>1</sup>, qu'il faut «se garder de se charger de tous les malheurs du monde», et que «s'il faut avoir peur de quelque chose, (...) il faut craindre les excès de nos vertus, qui érodent lentement mais sûrement nos libertés». «Notre pays devient étouffant: c'est cela qui doit nous faire très, très peur», dit encore cette voix. Je respire! (si j'ose dire): il n'est pas question ici d'oxyde de carbone, mais bien des lois, qui, comme chacun sait, ne visent qu'à réduire les libertés de chacun. Le

<sup>1</sup> *Asphyxie*, Ph. Barraud, «Gazette de Lausanne», 31 déc. 83, 1<sup>er</sup> et 2 janv. 84.

malheur veut que, quand on les laisse, ces sacrées libertés, aux automobilistes par exemple, ils prennent les rues les plus étroites et les plus fréquentées (enfants, gens âgés, handicapés) pour des circuits de Formule 1. Pour eux, à l'évidence, «liberté» signifie «vitesse», à tel point qu'il faut inventer des seuils, des chicanes, des obstacles en tous genres, pour ralentir leur course libre, les panneaux de limitation de vitesse (atteinte intolérable à leurs libertés) étant superbement ignorés (cf. *Journal AST*, janvier 84).

Or il se trouve que je ne me suis jamais sentie aussi libre que quand je fais mes 300 mètres (de dénivellation) à l'heure, peaux de phoque (synthétiques) aux skis. Je ne dépends de rien que de ma propre énergie (non polluante, peu coûteuse et renouvelable). Que dire alors des adversaires du 50 à l'heure? Qu'ils préfèrent crever sous le poids de leurs libertés? L'ennui, c'est que nous crèverons avec eux!

Parlons d'autre chose! Le groupe Amnesty International de la Côte organise, *mardi 31 janvier 1984, à 20 h. 30*, à la Salle du Conseil du château de Nyon, une *Table ouverte sur le service civil*. Le débat, dirigé par M. Jean-Philippe Rapp, journaliste à la Télévision romande, verra la participation du docteur Armand Forel, ex-conseiller national, du professeur André Biéler, ancien chargé de cours d'éthique sociale aux Facultés de théologie de Genève et Lausanne, qui défendront un service civil tel que le conçoit AI, et de M. Jacques-Simon Eggly, journaliste, conseiller national libéral, et M<sup>e</sup> Thierry de Haller, qui exprimeront l'avis des opposants à l'initiative. Le groupe de la Côte compte sur la présence, dans la salle, d'un membre du comité de l'initiative pour un authentique service civil, et sur celle de plusieurs objecteurs de conscience. Un des rares débats contradictoires qu'il ait été possible d'organiser... faute de combattants décidés à monter en première ligne parmi les adversaires du service civil.

Catherine Dubuis